



CONSEIL DE QUARTIER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la sixième réunion du conseil d'administration du Conseil de quartier du Vieux-Limoilou, tenue le mercredi 15 juin 2022 à 19 h, au Centre communautaire Ferland, 1600, 8e Avenue

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote

Raymond Poirier	Président
Diane Charuet	Administratrice
Karim Chahine	Administrateur
Marjorie Ramirez	Administratrice
Michaël Gosselin	Administrateur
Sébastien Lachance	Administrateur

ABSENCES :

Julie Bellavance	Vice-présidente
Martin Claveau	Trésorier
Pascal Marier-Dionne	Secrétaire
Aude Brassard-Hallé	Administratrice

IL Y A QUORUM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Alexandra Mauger	Conseillère en consultations publiques
Jackie Smith	Conseillère municipale du district de Limoilou

Outre les personnes mentionnées, 12 personnes ont assisté à la rencontre du 15 juin 2022.

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|----------------|
| 1. Ouverture de l'assemblée | 19 h 15 |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 16 |
| 3. Nomination des membres cooptés | 19 h 20 |
| 4. Adoption du procès-verbal du 18 mai 2022, du procès-verbal du 20 avril 2022 et prise d'acte du procès-verbal de l'AGA du 20 avril 2022 | 19 h 25 |
| 5. Demande d'opinion au conseil de quartier du Vieux-Limoilou pour le programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne R.C.A.1V.Q. 458 | 19 h 30 |
| 6. Présentation sur la lutte à la renouée du Japon par Mustapha Ramadni, conseiller en environnement à la Ville de Québec | 20 h 10 |
| 7. Période d'information de la conseillère municipale | 20 h 40 |
| 8. Période de questions et de commentaires du public | 20 h 50 |
| 9. Période de suivi des projets en cours ou en instance de dépôt | 21 h 05 |
| • Le Coup de pousses de Limoilou 2022 | |
| • Limoil'Air | |
| • Les Particules | |
| • Sécurité routière et signalisation dans les ruelles du quartier Frigo-partage dans le Vieux-Limoilou | |
| • Bac à jouets en libre-service au parc Ferland | |
| • Opération Canopée | |
| 10. Résolution : Terrains d'Hydro-Québec au sud du quartier Vieux-Limoilou | 21 h 35 |
| 11. Résolution : Faire des fêtes dans la rue hors de la Fête des Voisins | 21 h 45 |
| 12. Période de suivi des résolutions et réponses obtenues | 21 h 55 |
| 13. Période de suivi concernant les comités externes du conseil de quartier | 22 h |
| • Comité-conseil de l'étude sur la qualité de l'air dans la basse-ville | |
| • Comité de vigilance des activités portuaires du Port de Québec | |
| • Comité cohabitation Port-Communauté | |
| • Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles | |
| • Table de concertation Vélo des conseils de quartier | |
| • Table de concertation Mobilité des quartiers centraux | |
| • Table d'acteurs clés des quartiers Canardière | |
| • Comité pour un quartier Stadacona bienveillant | |
| • Comité de gestion de Rendez-vous Limoilou | |
| 14. Fonctionnement du conseil de quartier | 22 h 30 |
| • Correspondances | |
| • Trésorerie | |
| • Paiements à venir | |
| • Suivi sur la formation pour les nouveaux administrateurs | |
| • Suivi sur la révision du fonctionnement et des pratiques des conseils de quartier | |
| 15. Divers | 22 h 50 |
| • Table de concertation vélo | |
| 16. Levée de l'assemblée | 23 h |

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 19 h 14. Raymond Poirier souhaite la bienvenue aux membres.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour étant particulièrement chargé, Raymond Poirier propose un programme allégé aux membres. Il leur suggère de reporter les points :

- 11. Résolution : Possibilité de faire des fêtes dans la rue hors de la Fête des Voisins
- 12. Période de suivi des résolutions et réponses obtenues
- 13. Période de suivi concernant les comités externes du conseil de quartier

À la demande de Michael Gosselin, les membres discuteront de la Table de concertation Vélo au point *Divers*.

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MICHAEL GOSSELIN, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du 15 juin, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Nomination des membres cooptés

RÉSOLUTION 22-06-31 CONCERNANT LA NOMINATION D'UN MEMBRE COOPTÉ

Considérant le bulletin de candidature déposé par Nicolas Jean;

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR SÉBASTIEN LACHANCE, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou de nommer Nicolas Jean administrateur coopté au sein du conseil d'administration, son mandat prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle du conseil de quartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal du 18 mai 2022, du procès-verbal du 20 avril 2022 et prise d'acte du procès-verbal de l'AGA du 20 avril 2022

L'adoption du procès-verbal de mai est remis à la prochaine séance du conseil de quartier.

RÉSOLUTION 22-06-32 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 AVRIL 2022

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR SÉBASTIEN LACHANCE, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 20 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil prennent acte du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 avril 2022.

5. Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel– Laurentienne R.C.A.1V.Q. 458

Alexandra Mauger, conseillère en consultation publique, prend la parole. Avant de céder la parole à sa collègue Marie-Pierre Larose, elle explique que le programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel fait aujourd'hui l'objet d'une demande d'opinion parce que la Ville a déjà organisé une assemblée publique de consultation, de même qu'une consultation écrite.

Un rapport sera rédigé, puis annexé au procès-verbal. Les membres pourront également le consulter sur le site Web du conseil de quartier.

RÉSOLUTION 22-06-34 CONCERNANT LE PLAN PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR WILFRID-HAMEL

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MARJORIE RAMIREZ, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou :

- REÇOIT FAVORABLEMENT le Plan particulier d'urbanisme pour le secteur Wilfrid-Hamel et Laurentienne, tel que présenté le 15 juin 2022 lors de son assemblée ordinaire.
- PRÉCISE toutefois que cet accueil favorable DEMEURE MITIGÉ, en raison de diverses préoccupations qui seront, elles, étayées dans le cadre d'un avis formel qui sera déposé par écrit avant la date butoir du 21 juin 2022 et joint à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Présentation sur la lutte à la renouée du Japon par Mustapha Ramadni, conseiller en environnement à la Ville de Québec

Les problèmes qu'engendre la renouée du Japon, une plante exotique menaçant la biodiversité, préoccupent les administrateurs qui ont suggéré à la Ville, au moyen d'une résolution, d'interdire la plantation et d'élaborer une stratégie de lutte contre cette espèce envahissante.

Mustapha Ramadni, conseiller en environnement, explique ce que la Ville met en place pour éradiquer les plantes exotiques envahissantes qui comprennent, entre autres, la renouée du Japon, le roseau commun, la berce du Caucase, etc.

Le conseiller explique d'abord que les plantes exotiques envahissantes sont des espèces qui ont été introduites, consciemment ou non, par l'Homme sur un territoire donné. Toutes les plantes exotiques ne sont pas envahissantes ni inutiles. Les tomates et les pommes de terre en sont d'ailleurs de bons exemples. Les espèces de plantes exotiques qui sont envahissantes ont des impacts négatifs sur l'être humain et sur la biodiversité. Tandis que l'herbe à poux et la berce du Caucase peuvent donner lieu à des brûlures, voire à des allergies, le roseau commun (phragmite) et la renouée du Japon (bambou), elles, fragilisent le sol, menacent la biodiversité en prenant la place des autres végétaux et contribuent à la diminution de la valeur des propriétés des citoyens, notamment.

Si la propagation du roseau commun n'inquiétait autrefois pas beaucoup la Ville, les changements climatiques tendent à augmenter sa résistance et conséquemment, le poids de sa menace. Notons que le phragmite est très résistant, pouvant même pousser dans l'asphalte. Le bambou, quant à lui, se propage à une vitesse folle. Il faut donc le débroussailler dès son apparition.

La sève de la berce du Caucase, activée par le soleil, est toxique. Il s'agit d'une plante imposante pouvant atteindre cinq mètres de haut. Chaque plant peut produire, par année, plus d'un million de graines viables six ans durant qui seront stockées dans le sol. La lutte à cette espèce en est donc une de plusieurs années.

La Ville, qui travaille en collaboration avec différents organismes, entend accorder plus de 2 millions de dollars à la lutte contre les plantes exotiques envahissantes.

Mustapha Ramadni invite les citoyens à communiquer avec le 3-1-1 s'ils soupçonnent la présence d'une plante envahissante sur leur terrain, sans être en mesure de bien l'identifier. Pour lui, la première étape de la lutte, c'est l'identification des espèces nuisibles. Le conseiller précise qu'une fois un plan de phragmite ou de renouée du Japon excavé, les citoyens ne peuvent pas l'envoyer vers l'écocentre. Ils doivent l'acheminer vers un site d'enfouissement approprié. Les citoyens peuvent, cela dit, envoyer les plus petites colonies à l'incinérateur.

Pour contribuer à la lutte contre les plantes exotiques envahissantes, les citoyens sont priés :

- De préserver les sites non colonisés en les végétalisant de façon à occuper l'espace;
- De ne pas utiliser de terre contaminée pour végétaliser les sites non colonisés;
- De s'attaquer d'abord aux petites colonies de plantes envahissantes avant de lutter contre les grandes colonies;
- De contenir l'expansion des plus grandes colonies en coupant, par exemple, les fleurs de la renouée du Japon.
- De répéter les interventions d'éradication des plantes nuisibles, tout en continuant de planter d'autres végétaux sur les territoires affectés.

Pour éradiquer la renouée du Japon ou le roseau commun, il faut arracher les plants à la main ou à l'aide de petites pelles. Il ne faut jamais composter ces plantes, mais les jeter aux ordures. Les bâches noires de type Texel permettent d'étouffer les plantes nuisibles. Il faut laisser les bâches sur le sol deux ans pour la renouée du Japon, et un an pour le phragmite. Un herbicide homologué peut aussi être utilisé en dernier recours. Il est toutefois nécessaire de bien lire et de suivre avec rigueur les instructions de ces produits avant d'en faire l'usage. Le phragmite peut, en outre, être enrayé par une excavation de deux mètres dans le sol.

La municipalité, entre autres sur les berges de la rivière Saint-Charles, travaille de manière soutenue depuis 2012 à l'éradication des plantes exotiques envahissantes.

Selon Mustapha Ramadni, les citoyens qui luttent contre les espèces envahissantes ne doivent surtout pas crier victoire trop rapidement. Il rappelle que les graines du roseau commun peuvent vivre six ans sous le sol, en dormance. Il insiste également sur l'importance de communiquer avec la Ville pour disposer d'une grosse colonie de phragmites ou de renouées du Japon et d'envoyer les plus petites colonies à l'incinérateur.

Notons enfin que la vente de renouée du Japon ou de roseau commun n'est pas interdite, mais il est fortement conseillé de ne pas s'en procurer.

7. Période d'information de la conseillère municipale

Jackie Smith prend la parole. Elle mentionne :

- Qu'elle a assisté à une présentation des travaux de réfection qui auront bientôt lieu dans le quartier. La conseillère déplore que les citoyens ne soient pas informés plus rapidement de la tenue imminente de ces chantiers. Des travaux d'aqueduc sont prévus pour la 4^e Rue.

- Que la Ville profite des fonds nécessaires pour décontaminer les sols des terrains d'Hydro-Québec qu'elle projette acquérir. La conseillère ne croit toutefois pas que l'enveloppe sera disponible cette année pour entamer les travaux. Elle explique, en outre, que selon ses recherches, les sols contaminés n'auraient pas particulièrement d'impacts sur la santé des citoyens. Il n'y a pas de recette magique pour traiter les sols contaminés : la terre est tout simplement retirée, puis acheminée vers un dépotoir spécialisé.
- Que les citoyens du Vieux-Limoilou et de Lairet seront bientôt invités à une nouvelle présentation du projet de tramway.
- Qu'elle a acheminé une lettre d'appui au projet de l'école Grande-Hermine.
- Qu'il semblerait qu'il existe une pénurie de moniteurs de camp de jour. L'an passé, c'était près de 150 postes qu'il restait à pourvoir. Cette année, 300 postes sont encore vacants.

8. Période de questions et commentaires du public

Un citoyen se demande si le projet de densification proposée par le Ville pour le pôle Wilfrid-Hamel Laurentienne en fera un espace où les citoyens auront envie de vivre. Aucune cour arrière, des immeubles hauts, des espaces verts en façade : il craint que le nouveau secteur ne soit pas adapté aux familles, et ne soit pas invitant pour les marcheurs. Michael Gosselin ajoute qu'il aurait aimé que le PPU accorde moins d'importance à la voiture, fasse même en sorte de dévaloriser son usage dans le secteur.

Une citoyenne remercie Jackie Smith pour son implication dans l'édition 2022 du Coup de poussettes de Limoilou.

9. Période de suivi des projets en cours en instance de dépôt

- Le Coup de poussettes de Limoilou 2022

L'équipe du Coup de poussettes de Limoilou se réunira bientôt pour faire le bilan de l'événement, qui fut un véritable succès.

- Limoil'Air

Le projet Limoil’Air est retardé. Le comité est à la recherche de *power supply*— actuellement introuvables au Québec —en mesure de résister aux intempéries, entre autres. Notons que le tiers des capteurs a été installé. Le comité, en outre, a fait appel à des experts pour vulgariser le contenu offert sur la plateforme Web du projet.

- Les particules

Le projet *Les particules* sera lancé dimanche prochain. Le comité est toujours à la recherche de bénévoles pour encadrer l’atelier. Notons que c’est l’artiste Wartin Pantois qui chapeautera l’événement, qui permettra aux résidents du quartier d’illustrer leur vision d’une particule d’air limoiloise sur une immense fresque.

RÉSOLUTION 22-06-35 CONCERNANT LES DÉPENSES RELATIVES AU PROJET «LES PARTICULES»

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR SÉBASTIEN LACHANCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier du Vieux-Limoilou permette le paiement de factures relatives à l’activité «Les Particules», afin de permettre et soutenir sa réalisation, ainsi que les activités promotionnelles la concernant. Le conseil de quartier permet également le paiement de facture relatives à des initiatives supplémentaires rattachées à cette collaboration qui pourraient avoir lieu pendant l’été 2022.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

- Sécurité routière et signalisation dans les ruelles du quartier

Une quinzaine de personnes a assisté à la discussion organisée par le comité.

RÉSOLUTION 22-06-36 CONCERNANT LES DÉPENSES RELATIVES AU PROJET «SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET SIGNALISATION DANS LES RUELLES DU VIEUX-LIMOILLOU»

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR SÉBASTIEN LACHANCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier du Vieux-Limoilou permette le paiement de factures relatives à l'activité «Sécurité routière et signalisation dans les ruelles du Vieux-Limoilou», afin de permettre et soutenir sa réalisation, ainsi que les activités promotionnelles la concernant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Frigo-partage dans le Vieux-Limoilou

Le comité rencontrera bientôt le propriétaire du commerce devant lequel le nouveau frigo-partage sera installé.

RÉSOLUTION 22-06-37 CONCERNANT LES DÉPENSES RELATIVES AU PROJET DE FRIGO-PARTAGE DANS LE VIEUX-LIMOILOU

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR SÉBASTIEN LACHANCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier autorise le paiement de factures concernant son projet de frigo-partage, afin de soutenir sa réalisation et cela notamment si des travaux devaient être amorcés pendant la saison estivale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Bac à jouets en libre-service au parc Ferland

Le Service des Loisirs de la Ville pourrait développer un programme permettant l'installation de bac à jouets en libre-service dans les parcs de la Ville. Le parc Ferland pourrait accueillir, dès 2023, le projet-pilote.

- Opération Canopée

Le comité a acheminé au Fonds écoresponsable de Desjardins une demande de financement de 72 000 \$. Il voudrait cartographier les espaces qui mériteraient d'être verdis, puis rencontrer les propriétaires de ces lieux pour ultimement planter 75 arbres dans le Vieux-Limoilou.

**RÉSOLUTION 22-06-39 CONCERNANT LES DÉPENSES RELATIVES AU PROJET
«OPÉRATION CANOPÉE»**

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DUMENT APPUYÉE PAR SÉBASTIEN LACHANCE, IL EST RÉSOLU QU'advenant que le projet «Opération Canopée» soit soutenu par le Fond Écoresponsable de la Caisse Desjardins de Limoilou, le conseil de quartier autorise le paiement de factures relatives au projet dès l'été 2022, afin de permettre la réalisation le plus rapidement possibles d'étapes clés relatives à l'initiative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Résolution : Terrains d'Hydro-Québec au sud du quartier Vieux-Limoilou

RÉSOLUTION 22-06-40 CONCERNANT LES TERRAINS LAISSÉS VACANTS PAR HYDRO-QUÉBEC AU SUD DU QUARTIER VIEUX-LIMOILOU #3

CONSIDÉRANT qu'en juin 2019, le conseil de quartier s'était déjà intéressé à ces terrains et avait demandé à l'administration municipale de considérer en faire l'acquisition, pour obtenir la réponse suivante en septembre 2019, de la part du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, indiquant que la Ville de Québec était ouverte à en faire l'acquisition :

« Merci. Nous sommes déjà en processus d'acquisition. »

CONSIDÉRANT qu'en octobre 2021, le conseil de quartier avait relancé la Ville de Québec afin d'avoir des nouvelles concernant ce processus d'acquisition et avait reçu, en décembre 2021, la réponse suivante de la part du même service :

« Le secteur, avec l'arrivée du tramway, doit faire l'objet d'un exercice de planification. Il est connu que les besoins et les attentes sont importants et diversifiés. Bien évidemment, la population sera consultée dans le cadre de la démarche de planification afin de pouvoir partager leurs besoins. »

CONSIDÉRANT que la réponse reçue en décembre 2021 avait soulevé plusieurs questions chez les administrateurs et administratrices, alors qu'aucune référence au processus d'acquisition évoqué en 2019 n'avait été effectué;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre d'un article réalisé par le journaliste David Rémillard, publié sur la plateforme Web de Radio-Canada, le conseil de quartier a appris qu'en lieu et place d'un processus d'acquisition, la Ville de Québec avait plutôt refusé en 2018 de faire l'acquisition de ces terrains;

CONSIDÉRANT que dans un second article, toujours publié par cette même plateforme, la Ville de Québec a réitéré son intention de ne pas en faire l'acquisition, mentionnant ainsi «qu'il n'y a pas de projets municipaux projetés sur ces terrains qui appartiennent à Hydro-Québec» selon un porte-parole du cabinet du Maire de Québec;

CONSIDÉRANT que dans cette réponse, aucune mention de «l'exercice de planification» évoqué dans la réponse obtenue en 2021 par le conseil de quartier n'a été faite par l'administration municipale;

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier se questionne sur la valeur et la véracité des réponses qu'il a obtenu de la part de l'administration municipale en 2019 et en 2021;

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DUMENT APPUYÉE PAR MARJORIE RAMIREZ, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier du Vieux-Limoilou :

DÉPLORE l'incohérence entre les réponses obtenues concernant le rachat des terrains d'Hydro-Québec et le discours public tenu par la Ville de Québec les concernant;

DÉPLORE que l'administration municipale n'ait pas reçu avec suffisamment de sérieux les résolutions prises concernant les terrains vacants d'Hydro-Québec, faisant ainsi que les administrateurs et administratrices ont été mal informés des intentions réelles et du processus réel mené par l'administration municipale concernant ces terrains;

DÉPLORE avoir été informé qu'un processus d'acquisition concernant ces terrains était en cours en 2019, alors que la Ville de Québec avait déjà, à l'époque, refusé d'en faire l'acquisition une année auparavant;

DÉPLORE avoir obtenu une réponse sommaire et, au final, inexacte, lorsqu'il a relancé l'administration municipale en 2021 concernant les intentions de la Ville de Québec relatives aux terrains laissés vacants par Hydro-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-06-41 CONCERNANT LES TERRAINS LAISSÉS VACANTS PAR HYDRO-QUÉBEC AU SUD DU QUARTIER VIEUX-LIMOILOU #4

CONSIDÉRANT que, selon la consultation publique menée en 2018-2019 par le conseil de quartier du Vieux-Limoilou, la vaste majorité des résidents et résidentes du Vieux-Limoilou (90%) souhaitent la mise en place d'initiatives susceptibles d'avoir un impact favorable sur la qualité de l'air dans le quartier, et que plus de 50% d'entre eux jugent qu'il est prioritaire de procéder à des actions de verdissage du secteur sud du quartier – de la 4e Rue à la rue des Sables, entre le boulevard des Capucins et la 2e Avenue;

CONSIDÉRANT que le secteur sud du quartier est considéré comme une zone particulièrement problématique en ce qui concerne la qualité de l'air – sous l'impact du voisinage avec la zone industrialo-portuaire, des autoroutes, sous l'effet des vents;

CONSIDÉRANT que la bonification de la canopée figure parmi les éléments pouvant atténuer les impacts de la pollution atmosphérique;

CONSIDÉRANT que ce secteur, malgré la présence limitrophe de la rivière Saint-Charles, subit un déficit de canopée important, avec une présence d'arbres en deçà de ce qui est observable pour l'ensemble du quartier - présence qui, à seulement 17%, est jugée largement insuffisante;

CONSIDÉRANT que des terrains ont été récemment laissés vacants par Hydro-Québec dans ce secteur : un corridor allant de la rivière Saint-Charles à la 2e Rue, longeant – ou presque – la 4e Avenue, et que ce corridor représente une belle opportunité afin de bonifier la présence de canopée dans ce secteur;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura que peu d'opportunités pour développer, de façon aussi importante, la présence de verdure dans un secteur où cette présence est insuffisante;

CONSIDÉRANT que cet espace pourrait permettre la plantation d'arbres remarquables et la création de boisés urbains, dont l'efficacité à filtrer la pollution atmosphérique est largement documentée alors, par exemple, qu'un érable mature peut capter annuellement 60mg de cadmium, 140mg de chrome, 820mg de nickel, 5200mg de plomb, ou encore jusqu'à 20kg de poussières;

CONSIDÉRANT que, récemment, le quotidien Le Devoir publiait une analyse de projets de ruelle verte qui conclut que «dix ans après sa plantation, chaque dollar public dépensé (pour un arbre remarquable) va couvrir une superficie 60 fois plus grande de ruelle que ce même dollar dépensé pour creuser des trous et y planter des buissons, des vivaces, etc.»;

CONSIDÉRANT que les enjeux associés à la contamination de ces terrains ne semblent pas permettre la construction de logements sociaux ou abordables;

CONSIDÉRANT que, pour toutes ces raisons, les terrains laissés vacants par Hydro-Québec dans le sud du quartier du Vieux-Limoilou peuvent être considérés comme des sites à haut potentiel pour la plantation d'arbres remarquables et agir en faveur de la qualité de l'air dans le quartier;

CONSIDÉRANT que cet ajout de canopée pourrait également avoir un impact favorable concernant la lutte aux îlots de chaleur;

CONSIDÉRANT que la transformation de ces terrains en boisés pourrait permettre d'intégrer à l'espace urbain la trame verte issue du parc D'Iberville et du parc linéaire de la rivière Saint-Charles situés à proximité;

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DUMENT APPUYÉE PAR MARJORIE RAMIREZ, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier du Vieux-Limoilou :

DEMANDE à l'administration municipale de revoir sa décision et de retourner à la table de discussions aux côtés d'Hydro-Québec concernant l'acquisition de ces terrains, accompagné d'une décontamination suffisante pour en retirer les hydrocarbures qui y sont actuellement présents;

RECOMMANDE à la Ville de Québec que cette acquisition soit faite dans une volonté de verdissement afin de bonifier la canopée du secteur, dans une logique de lutte à la pollution atmosphérique, et dans un contexte où les terrains demeureront trop contaminés pour permettre un usage résidentiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Fonctionnement du conseil de quartier

- Correspondances

Aucun suivi supplémentaire.

- Trésorerie

Le trésorier étant absent, le point est reporté à la prochaine rencontre du conseil de quartier.

RÉSOLUTION 22-06-42 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

SUR PROPOSITION DE MARTIN CLAVEAU, DÛMENT APPUYÉE PAR JULIE BELLAVANCE, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'autoriser le paiement de 85 \$ à Jade Pelletier-Picard pour le secrétariat de rédaction de l'assemblée du conseil de quartier de juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Paiements à venir

Aucun suivi.

- Suivi de la formation pour les nouveaux administrateurs

Une formation pour les nouveaux administrateurs a eu lieu le 6 juin dernier. Plusieurs membres du conseil de quartier du Vieux-Limoilou y ont participé.

- Suivi sur la révision du fonctionnement et des pratiques des conseils de quartier

Aucun suivi.

12. Divers

- Table de concertation vélo des conseils de Quartier

Ce point est reporté à la prochaine rencontre du conseil de quartier.

13. Levée de l'assemblée

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MARJORIE RAMIREZ, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de lever l'assemblée à 22h12.

_____ SIGNÉ

Raymond Poirier, Président

_____ SIGNÉ

Pascal Marier-Dionne, Secrétaire